

RÉUNION DE LA PARITÉ SYNDICALE AVEC LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Le 31 mai à midi, dans le cadre de sa prise de fonction au sein du nouveau gouvernement, le ministre de l'Intérieur a reçu l'ensemble de la parité syndicale représentative du périmètre police nationale.

Le **SICP** était représenté par son président, **Olivier BOISTEAUX**, accompagné de **Tristan COUDERT**, secrétaire national.

Cette réunion a été consacrée à un tour d'horizon très général. Elle sera suivie d'entretiens en bilatéral avec chaque organisation après les échéances électorales.

De très nombreux thèmes ont été abordés rapidement pendant l'heure qu'a duré la rencontre : de la déclinaison du récent protocole à l'académie de police, du renforcement des unités d'ordre public à la réforme des retraites, les sujets de préoccupations principaux de chaque syndicat ont été présentés au ministre.

Le **SICP** a choisi de se concentrer sur les problématiques suivantes :

- tout en se félicitant une nouvelle fois des réelles avancées obtenues dans le protocole, notre organisation s'est dite attentive à la manière dont chaque réforme sera mise en œuvre, ainsi qu'au calendrier de déclinaison. La **nouvelle indemnité logement**, dont nous revendiquons la paternité, s'agissant d'une revendication historique, doit par exemple donner lieu à des discussions techniques qui n'ont pas encore débuté ;

- le **SICP** a, par ailleurs, proposé que le calendrier du protocole soit accéléré, notamment pour les mesures financières, ce qui constituerait une des réponses nécessaires à l'inflation galopante qui touche de plein fouet le pouvoir d'achat des policiers ;

- s'agissant de la réforme territoriale, le **SICP** a réitéré ses réserves tant sur la philosophie que les modalités de celle-ci. Dans cette perspective, nous avons exprimé le souhait que soit mise en place **une communication plus affinée et plus claire des objectifs fixés.**

Nous avons également sollicité un calendrier précis en la matière ainsi qu'une meilleure association des responsables locaux afin de restaurer une plus grande sérénité sur ce sujet.

- dans le cadre de la réforme des retraites à venir, notre organisation sera très attentive à ce que la promesse, inscrite au protocole, **de prise en compte de la question de l'écrêtement de la bonification des 5 ans**, imposée au seul CCD, soit tenue ;

- enfin, une nouvelle fois, le **SICP** a rappelé qu'aucune réforme interne, qu'aucune augmentation de moyens ne pourra aboutir à un véritable résultat tant que de réels efforts n'auront pas été réalisés du côté de la Justice. Une simplification de la procédure pénale et un système permettant de neutraliser les délinquants multirécidivants sont plus que jamais une urgence vitale pour notre institution.

Le ministre a pris acte de l'ensemble des déclarations et a souhaité répondre à certains des points, tout en ajoutant que les sujets seraient traités plus spécifiquement lors des entretiens bilatéraux à venir.

Il a confirmé qu'une **LOPMI** serait votée dans le courant de l'année pour acter la dimension budgétaire nécessaire à la mise en œuvre des points négociés dans le protocole.

Il s'est dit préoccupé par le nombre de suicides constatés actuellement au sein de notre institution, en déplorant que la même tendance soit actuellement constatée dans la gendarmerie. Il a ajouté souhaiter s'emparer de ce problème avec un grand sérieux.

Il a rappelé que le Président de la République **prévoyait une hausse du point d'indice pour compenser l'inflation actuelle**. Sur les questions budgétaires, il se battra pour que ses moyens soient préservés alors que mécaniquement, l'inflation fait baisser son budget réel.

Il a annoncé qu'un terrain avait été trouvé à Montpellier même pour l'académie de police.

Sur la réforme de la police nationale, sans répondre sur le fond, il a pris acte des inquiétudes et ajouté qu'elles seraient vite levées une fois les échéances électorales passées.

Sur la répartition police / gendarmerie, le ministre a affirmé qu'il ne prévoyait pas de grands chamboulements mais des ajustements ponctuels lorsque cela serait nécessaire.

Enfin, sur la réforme des retraites, il a indiqué qu'il travaillait sur le maintien de la catégorie active et en réponse au **SICP**, que la fin de l'écrêtement pour le CCD était bien dans son agenda.

Il a conclu la réunion en indiquant que l'ensemble de ces problématiques seraient discutées plus en profondeur lors des prochaines rencontres bilatérales.

Nous ne manquerons, bien évidemment, pas de vous informer de l'évolution des concertations sur ces thématiques.

Sincèrement,
Olivier BOISTEAUX, Président du SICP

Jean-Paul MEGRET
Tristan COUDERT,
Secrétaires nationaux



4, rue Blanche - 95230 SOISY-S/ MONTMORENCY

09 87 10 75 63

secretariat@commissaires.fr

www.commissaires.fr

@SICPCommissaire

@SICPcommissaires